

*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

Madame Marie-José KOTLICKI
Secrétaire générale de l'Union Générale des
Ingénieurs, Cadres et Techniciens - CGT
Case 408
263 RUE DE PARIS
93516 MONTREUIL CEDEX

Paris, le **09 DEC. 2015**

Madame la Secrétaire générale,

Le Président de la République a bien reçu votre courrier au sujet de la proposition de directive européenne relative au secret des affaires.

Monsieur François HOLLANDE m'a confié le soin de vous assurer de toute l'attention qu'il a portée aux préoccupations que vous lui soumettez.

Le secret des affaires constitue un levier fondamental pour la compétitivité des entreprises françaises et européennes et la lutte contre la concurrence déloyale. À cet égard, une harmonisation de la législation européenne est nécessaire, ainsi que l'élaboration d'une définition commune. Cette directive doit aussi s'inscrire dans la défense des principes qui sont les nôtres, notamment en garantissant le respect des libertés syndicales et de la liberté de la presse et en assurant la protection des lanceurs d'alerte. C'est cette position que défend la France dans les enceintes européennes.

Je n'ai pas manqué, à la demande du Chef de l'État, de transmettre votre correspondance à Monsieur Harlem DÉsir, secrétaire d'État auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'assurance de ma considération distinguée.



Isabelle SIMA

Référence à rappeler
PDR/SCP/BEAR/D022704

